



ASSOCIATION
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

ASSOCIATION FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHONE

04 37 47 80 80
contact@veamagroupe.fr

13/17 Rue Jean Bourgey
69100 VILLEURBANNE

67 Avenue Galline
69100 Villeurbanne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Fédération des centres sociaux,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération des centres sociaux du Rhône relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels concernant la provision estimée par l'Association à la clôture de l'exercice au titre du litige prud'homal en cours.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

~~Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.~~

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.



Villeurbanne, le 10 juin 2025

Le Commissaire aux comptes

VEAMA GROUPE

Pierrick AGNESE



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	7 897	7 897		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 922	1 922		
Autres immobilisations corporelles	94 189	73 149	21 040	29 991
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 617		8 617	8 617
TOTAL I	112 625	82 968	29 657	38 608
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	109 696	680	109 016	125 989
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	90 966		90 966	134 731
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	493 451		493 451	297 771
Charges constatées d'avance	3 937		3 937	16 908
TOTAL III	698 064	680	697 384	575 414
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	810 690	83 648	727 042	614 022



Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	166 551	166 551
Report à nouveau	-143 786	-44 743
Excédent ou déficit de l'exercice	55 213	-99 043
Situation nette	77 978	22 765
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	77 978	22 765
Comptes de liaison		
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques	49 307	24 596
Provisions pour charges		
TOTAL IV	49 307	24 596
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	268 398	163 398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 213	208 279
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	47 932	100 960
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 213	79 025
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	15 000	15 000
TOTAL V	599 756	566 661
Écarts de conversion passif		
VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	727 042	614 022



Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	229 713	325 064
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	391 048	353 071
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	46 966	13 761
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	459 634	453 745
TOTAL I	1 127 362	1 145 640
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	413 992	345 621
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	38 935	50 141
Salaires et traitements	374 150	569 333
Charges sociales	167 555	260 755
Dotations aux amortissements et dépréciations	8 951	17 508
Dotations aux provisions	49 307	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	21 524	1
TOTAL II	1 074 414	1 243 359
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	52 948	-97 719
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	52 948	-97 719



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 623	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	3 623	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 358	1 324
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	1 358	1 324
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 265	-1 324
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 130 984	1 145 640
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 075 771	1 244 683
EXCÉDENT OU DÉFICIT	55 213	-99 043

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 727 042 euros.
Au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 55 213 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La Fédération Départementale des Centres sociaux du Rhône a pour mission, outre de regrouper les centres sociaux et socioculturels, de favoriser leur développement, de les représenter, de susciter la création de nouveaux centres. Elle élabore et fait valoir auprès des autorités compétentes les grandes orientations et de fonctionnement des centres sociaux. Elle apporte éventuellement une aide technique à ses ressortissants dans différents domaines tels que l'information, le financement, la gestion, la formation, l'analyse des besoins. A cette fin, elle associe dans une concertation permanente les différents acteurs qui sont impliqués dans la vie des centres sociaux. Elle n'est pas, au sens strict du terme, une instance gestionnaire.

Ses ressources sont principalement des :

- Cotisations provenant de ses adhérents, les centres sociaux et espaces de vie sociale du département et de la Métropole de Lyon,
- Subventions de fonctionnement de l'Etat, de la Ville de Lyon, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- Subventions sur appels à projets de l'Etat, de la Métropole de Lyon, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.
- Rémunérations des services réalisés auprès des Centres sociaux adhérents

Faits caractéristiques

L'exercice 2024 s'inscrit dans un contexte économique marqué par les difficultés rencontrées au cours des deux exercices précédents, lesquels ont généré un déficit cumulé de 198 000 €.

Face à cette situation, des mesures significatives ont été mises en œuvre afin de réduire les charges et d'amorcer un repositionnement du modèle socio-économique de la Fédération.

Ces mesures ont permis à la Fédération de dégager un excédent de 55 k€ au 31/12/2024.

Cet excédent, conjugué à l'aide financière de 65 k€ octroyée par la Fédération des Centres sociaux de France, a permis à la Fédération de consolider sa situation financière au 31/12/2024.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 897		
TOTAL	7 897		
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.	1 922		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	25 386		
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	68 803		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	96 111		
<i>Immobilisations financières</i>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 617		
TOTAL	8 617		
TOTAL GENERAL	112 625		



Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			7 897	
TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencets. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.			1 922	
Inst. gales., agencets. et aménagt. divers			25 386	
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier			68 803	
Agencement et aménagement divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			96 111	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			8 617	
TOTAL			8 617	
TOTAL GENERAL			112 625	



Etat des amortissements

Cadre A				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	7 897			7 897
TOTAL				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	1 922			1 922
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	50 969	6 413		57 382
Agencement et aménagement divers	13 229	2 539		15 768
TOTAL	66 120	8 952		75 072
TOTAL GENERAL	74 017	8 952		82 969



Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	8 617		8 617
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	680	680	
Autres créances clients	108 758	108 758	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	82	82	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	90 755	90 755	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	3 937	3 937	
TOTAL	212 829	204 212	8 617
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations				
Immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	11 351		10 671	680
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	11 351		10 671	680
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				



Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	65 0000			65 000
Fournisseurs et comptes rattachés	203 213	203 213		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 287	47 287		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	645	645		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	203 398	203 398		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	65 213	65 213		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	15 000	15 000		
TOTAL	599 756	584 756		65 000
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				



Engagements de retraite :

L'association a opté pour la comptabilisation au passif du bilan des engagements de départ à la retraite. L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ou 65 ans et tenant compte des éléments suivants :

- Paramètre propre à chacun des salariés de l'association conformément à la convention collective, soit 1/60e par année d'ancienneté avec un maximum de 15 ans pour l'ensemble des salariés à l'âge de départ à la retraite.

Le montant de la reprise annuelle s'élève à 23 289 € en 2024, soit une provision pour engagement à la retraite qui s'élève au 31 décembre 2024 à 1 307 €.

Provision pour risques et charges :

Au titre de l'exercice 2024, un litige prud'hommal est apparu dont la demande totale s'élève à 90 k€.

Après appréciation du risque encouru et évalué par l'avocat en charge du dossier, la Fédération a estimé le risque à 48 000 € et ainsi comptabilisé une provision pour risques et charges de ce montant.

Changements de méthodes :

Il n'y a eu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Variation des fonds propres

FONDS PROPRES	Valeur (Début d'exercice)	Augmentation	Diminution	Valeur (Fin d'exercice)
Réserve de trésorerie	166 551			166 551
Report à nouveau	-44 743		99 043	-143 786
Résultat de l'exercice	-99 043			
Affectation Résultat 2023		99 043		
Résultat 2024				55 213



Subventions d'exploitation

	2024	2023	Variation
Subvention d'exploitation			
ETAT	20 699	18 939	- 1 760
METROPOLE DE LYON	130 050	105 050	+ 25 000
VILLE DE LYON	80 766	64 595	+ 16 171
- Fonctionnement			
- Aide Exceptionnelle			
	131 300	110 000	+ 21 300
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES			
FONDS MUTUALISE ESSAIMAGE	40 500	15 000	+ 25 500
MSA	15 000	15 000	
TOTAL	418 315	358 584	59 731

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé de charges sur exercices antérieurs pour un montant de 2 265 euros.

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant total des rémunérations pour l'exercice 2024 des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association, composés uniquement de membres bénévoles du Conseil d'Administration est de 0€.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires de certification des comptes s'élèvent à 5 014 euros.

Evolution des effectifs

	2024	2023
Equivalent TEMPS PLEINS 31 décembre	5	10
Nombre de salariés au 31 décembre	8	12



